

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

Première session ordinaire  
du Conseil d'administration

Rome, 21 - 23 janvier 1997

## PROJETS APPROUVÉS PAR LE DIRECTEUR EXÉCUTIF

Point 9 b) de l'ordre du  
jour



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.1/97/9-B/Add.1**

23 novembre 1996  
ORIGINAL: ANGLAIS

## PROJET GAZA 5761/Q

(WIS No. GWB0576100)

### Appui aux programmes de protection sociale dans la Bande de Gaza

Durée du projet	Un an
Coût total pour le PAM	3 916 354 dollars
Coût total pour le gouvernement	3 761 580 dollars
Nombre total de bénéficiaires	50 000

Sauf indication contraire, toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars des Etats-Unis.

### RÉSUMÉ

Le projet vise 50 000 Palestiniens non réfugiés qui vivent dans le plus complet dénuement, et sont recensés par le Ministère palestinien des affaires sociales (MAS) comme personnes en détresse. Pratiquement dépourvues de moyens de subsistance et de perspectives d'emplois, les familles qui bénéficieront de l'aide alimentaire du PAM sont la couche la plus défavorisée de la société palestinienne de la Bande de Gaza. Depuis la fin de l'occupation et de l'administration de Gaza par Israël, qui s'est accompagnée de fermetures fréquentes et prolongées de la frontière, coupant ainsi Gaza du poumon économique que représentent Israël et la Cisjordanie, le nombre de personnes en détresse recensées par le MAS ne cesse d'augmenter, parallèlement à leur insécurité alimentaire. Les carences administratives et gestionnaires des institutions récemment mises en place par l'Autorité palestinienne, conjuguées à la baisse des recettes publiques à laquelle elle se trouve confrontée, ont paralysé les programmes existants de protection sociale. La communauté des donateurs, conduite par le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies, s'est engagée à aider l'Autorité palestinienne dans la période transitoire pendant laquelle les négociations de paix se poursuivent et l'Autorité s'emploie à mettre en place et consolider des institutions politiques et économiques dans les Territoires. Le projet, qui vise à répondre aux besoins alimentaires urgents des ménages pauvres, est conforme à la définition de la Mission du PAM. Compte tenu de l'inflation galopante et de la hausse des prix des produits alimentaires de base, les vivres représentent pour les bénéficiaires un transfert de revenu appréciable et un complément indispensable aux subsides versés par le MAS dans le cadre de son programme de protection sociale. Les femmes, qui non seulement dirigent plus de 65 pour cent des ménages bénéficiant de l'aide du PAM participeront, à titre bénévole, à toutes les distributions. Le projet permettra au gouvernement et aux ONG d'améliorer et d'élargir leurs programmes d'aide et de protection sociale, ce qui les dotera des moyens d'action nécessaires après le retrait de l'aide du PAM et facilitera le passage des activités de relèvement à celles de développement. Conformément à la décision des Nations Unies et des donateurs de prendre en charge les frais récurrents de l'Autorité palestinienne durant la période de transition, le PAM financera l'intégralité des coûts de transport terrestre, d'entreposage et de manutention (TTEM) du projet.

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### **Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.**

Conformément aux décisions relatives aux méthodes de travail prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1996, le Secrétariat s'est efforcé de préparer à l'intention du Conseil une documentation concise et orientée vers la décision. Les réunions du Conseil d'administration seront conduites avec efficacité, dans le cadre d'un dialogue et d'échanges de vues plus larges entre les délégations et le Secrétariat. Le Secrétariat poursuivra ses efforts afin de promouvoir ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite par conséquent les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en plénière par le Conseil.

Les fonctionnaires du PAM chargés du présent document sont les suivants:

Directeur régional: M. Hammam tel.: 5228-2208

Chargé des opérations: N. Crawford tel.: 5228-2467

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 5228-2641).



